

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 septembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 2 septembre 2022, étaient présents :

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL – Madame Cécile DUPAS – Madame Laurence PAPONNET – Madame Céline BAUSSAY - Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Jean-Luc TESSIER - Monsieur Jean BARDEAU – Monsieur Denis GUYNOUARD – Monsieur Cédric REGEON, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : Monsieur Patrick BOUYER (a donné pouvoir Mme CAUSEL)

Monsieur Jean-Luc TESSIER a été désigné secrétaire de séance.

1 – Scolarisation hors commune

Madame la Maire informe le conseil que Monsieur et Madame TAILLARD ont présenté une demande d'inscription de leur enfant, âgé de 2 ans et demi, à l'école de Saint-Amant de Boixe.

En effet la Directrice de l'école élémentaire Paul Buard à Xambes, ne souhaite pas accueillir les enfants de moins de 3 ans au sein de l'école. Une rentrée scolaire sera possible en septembre 2023.

Par conséquent, la commune de Xambes s'est engagée à honorer les frais de scolarisation, mais uniquement pour l'année scolaire 2022/2023, suite à la demande de la mairie de Saint Amant de Boixe.

Ce même jour, Madame la Maire a eu la même sollicitation de la part de Madame BEAUMONT, pour son fils âgé de 2 ans et demi, qui va être inscrit à l'école de Vars, l'école de Xambes ne l'acceptant qu'en septembre 2023.

2 – Eclairage public

Monsieur JONQUET rappelle au conseil que lors de la dernière réunion du conseil, une réflexion s'est engagée sur la réduction de la durée de l'éclairage public nocturne compte tenu du contexte mondial (guerre en Ukraine, dérèglement climatique)

Afin d'avancer sur le dossier, il est nécessaire que les conseillers se positionnent quant à la réduction de l'éclairage public nocturne. Une discussion active et constructive s'engage alors entre les conseillers.

Madame la Maire fait procéder au vote des conseillers :

- Pour un essai de deux mois de réduction de l'éclairage public nocturne entre 23 heures et 6 heures, à compter du 1^{er} novembre 2022: 10 conseillers pour et un conseiller contre : Monsieur Patrick BOUYER.**

Une communication sera faite courant octobre aux habitants de Xambes.

3 – Visite du Jury des Villes et Villages fleuris

Madame la Maire informe le conseil que le jury régional pour le label « Villes et Villages Fleuris » composé de trois personnes, a effectué la visite de la commune le mardi 23 août 2022.

La visite du jury a commencé par une présentation de la commune à la mairie de Xambes, puis la rencontre s'est poursuivie dans les rues du village.

Madame CAUSEL explique au conseil que la rencontre a été très constructive. Logiquement, aucune inquiétude n'a été ressentie concernant le maintien des 2 fleurs.

Le délibéré est attendu courant décembre.

4 – Balade nocturne

Madame la Maire a été sollicitée par Monsieur Jérôme MOREAU, chargé de mission Environnement au Pays du Ruffécois, pour participer aux animations « Balades nocturnes : Promenons-nous...dans le Ruffécois »

Ce dispositif (porté par le PETR du Ruffécois – Pôle d'équilibre territorial et rural – et la Région Nouvelle-Aquitaine) propose de courtes promenades commentées, en début de nuit, pour prendre conscience de l'importance de la biodiversité nocturne.

Pour Xambes, la balade (Quand le chat s'en va, les souris dansent) aura lieu le mardi 27 septembre, de 19 h 30 à 21 h 30 (Rendez-vous place de la salle des fêtes), animée par La Ferme d'Yvonne, avec réservation obligatoire auprès de l'Office du Tourisme.

5 – Espace collaboratif (Plui)

La commune de Xambes a mis en place un espace collaboratif (géré par l'ATD 16), espace virtuel permettant de partager des documents de travail entre les conseillers qui peuvent intervenir sur un même dossier.

Cette solution simple et pratique de collaboration ne nécessite aucune installation d'infrastructure et offre à tous les utilisateurs une grande mobilité et flexibilité. En effet, ils peuvent accéder à la plateforme collaborative à tout moment et partout, dès lors qu'il y a une connexion internet.

Ainsi le dossier du Plui (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est consultable sur cet espace.

Monsieur JONQUET, en cas de problème de connexion, est disponible pour apporter le l'aide.

6 – Application Illiwap

Madame la Maire informe le conseil que la commune s'est dotée d'Illiwap qui est une application mobile française qui permet aux communes et aux intercommunalités de communiquer simplement avec leurs habitants. Cette application répond à 3 besoins essentiels : informer les habitants en temps réel grâce à l'envoi de notifications ; prévenir et alerter la population via des messages géo localisés et des alertes SMS ; favoriser la participation citoyenne grâce à une gestion complète des remontées citoyennes.

Une boîte à idées, des sondages et un logiciel de signalement citoyen sont intégrés dans l'application.

Madame la Maire encourage vivement les conseillers à télécharger cette application pour ceux d'entre eux qui ne l'ont pas encore fait. Une information sera diffusée aux administrés.

7 – Travaux d'été

Madame CAUSEL fait un point sur les travaux d'été réalisés en juillet/août par les employés communaux sachant qu'en raison des congés d'été, seul un employé était présent physiquement.

- Mise au propre de la commune pour le passage du jury du label « Villes et Villages Fleuris »
- Travaux à l'école : une multitude de petites réparations et d'entretien courant (encadrement portes, peintures volets etc.)
- Peinture en blanc du portail d'entrée de l'école
- Enlever le poulailler et mettre en état le jardin
- Installation de pancartes directionnelles

Madame la Maire, suite à un signalement des enseignantes, a constaté que le mur de la garderie est humide. Deux artisans sont venus pour évaluer les réparations. Il s'avère qu'il est nécessaire de refaire le toit de la garderie ainsi que l'étanchéité du mur extérieur et un entretien de la toiture de la cantine. La réalisation de ces travaux est impérative.

Madame CAUSEL fait part des travaux à venir :

Remise en état de la petite salle des fêtes: peinture, réparation des murs, etc.

Construction d'un local pour les poubelles de la cantine scolaire

Pose de piquets le long du grillage de la maison de Monsieur RAMIREZ afin que les portières des voitures n'abîment plus son grillage ; mais sans empêcher les voitures de stationner le temps de déposer les enfants à l'école.

Monsieur TESSIER fait part de demande de pose d'un miroir concernant la sortie du chemin des cheneveaux.

8 – Vitesse excessive à l'entrée du bourg, entrée venant de Saint Amant de Boixe

Madame PAPONNET « souhaite aborder la question de la vitesse excessive des véhicules à l'entrée du bourg (RD 32 en venant de St Amant) et échanger sur les solutions qui pourraient être envisagées en attendant l'aménagement du bourg sur cette tranche » et souhaite savoir « si on pourrait rajouter un miroir de circulation face au parking devant chez moi car c'est dangereux lorsqu'on en sort »

Madame la Maire a contacté le conseil départemental qui se propose d'installer un dispositif de comptage des véhicules et de leurs vitesses afin d'obtenir des données factuelles.

En fonction des informations obtenues, un radar pédagogique pourrait être installé postérieurement.

Le conseil approuve cette proposition.

9 – Questions diverses

Madame la Maire donne lecture des courriers adressés à M. et Mme Claude REGEON, concernant un mail reçu de M. VANCAUWEMBERG et à M. BAUD concernant la dératisation de l'enclos de sa chèvre et de son poulailler.

Madame BAUSSAY confirme la tenue du marché du 28 octobre 2022 en partenariat avec le Club Nos Villages. En effet le Comité des Fêtes et le bar CENTUME BENE ont participé aux marchés passés.

Ainsi le Club Nos Villages tiendra une buvette et un point cuisson.

A ce jour, 7 producteurs viendront.

Monsieur TESSIER interroge l'assemblée afin de savoir comment s'est déroulée la frairie. Madame PAPONNET, membre du comité des fêtes, répond que le bilan est plutôt positif et ceci, malgré l'absence du tir du feu d'artifice, interdit par arrêté préfectoral.

Monsieur JONQUET rappelle qu'une réunion de la communauté de communes Cœur de Charente aura lieu à la salle des fêtes de Xambes, le 29 septembre prochain à 18 heures (Commission Culture et Patrimoine)

La fédération des chasseurs a contacté Madame CAUSEL concernant la plantation des haies restantes. Pas d'information supplémentaire sur le déroulé de la future opération : quand, qui fait quoi etc.

Le concert Cubain a été un franc succès ainsi que l'apéritif préparé et offert par la commune.

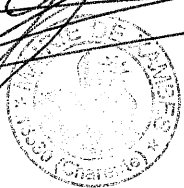
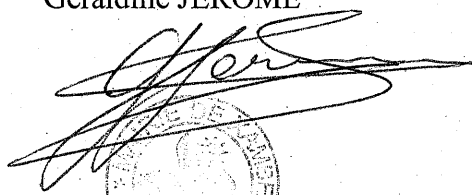
9 – Compte rendu de réunions

Monsieur TESSIER a assisté à une réunion du PETR, commission économique. Le fonds Coup de pouce de la Charente ne dispose plus de dotation.

Le prochain conseil municipal est arrêté au jeudi 6 octobre 2022

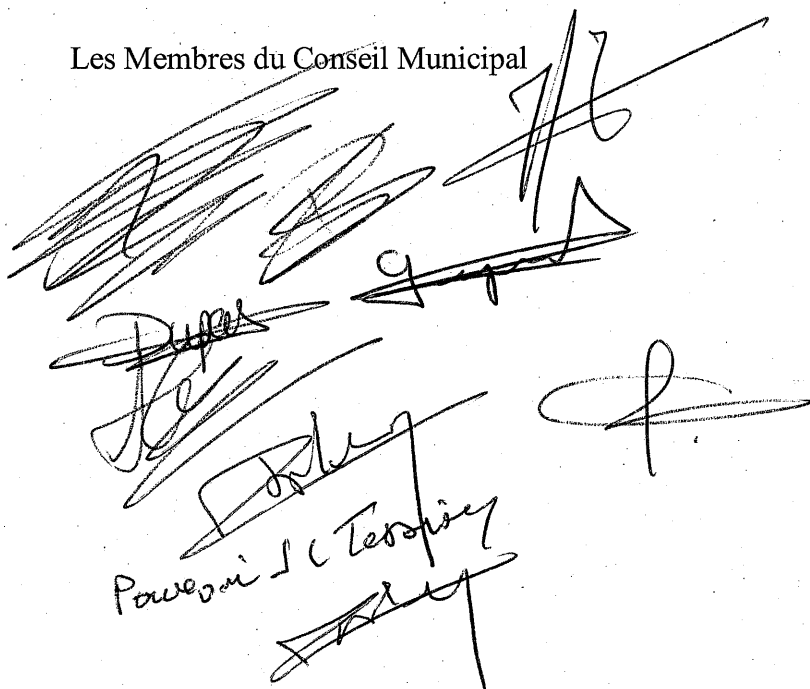
Séance levée à 23 heures 19 minutes

La Maire
Géraldine JEROME



Le Secrétaire
Jean-Luc TESSIER

Les Membres du Conseil Municipal



Poussier J C Tessier